

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 22 JUIN 2017

N° 2017-07-10

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux juin à seize heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du treize juin deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Aubres, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 133
Présents (mini 30) : **38**

Nombre de voix

En exercice : 252
Présentes : 46
Exprimées par pouvoirs : 105
Total (mini 127) : 151

Quorum atteint

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteur de 6 voix)**

Anne-Sophie RIGAULT

3 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSEN, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND.

**34 représentants des communes, communes associées et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

André AUBERIC, Marcel BAGARD, Monique BALDUCHI, André BALANDREAU, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Philippe CAHN, Marie-Claire CARTAGENA suppléante, Michel COUBAT, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Jean-Claude DEYDIER, Guy FAURE, José FERNANDES, Evelyne GAUTHIER, Didier GIREN, Christian GODART, Marc GUERIN, Laurent HARO, Dimitri JOLY, Dominique JOUVE, Marie-Hélène LEROY, Patrick LIEVAUX, Henriette MARTINEZ, Patrick MEGE, Marie-Pierre MONIER, Christiane NICOLAS suppléante, Jacques NIVON, Éric RICHARD, Jacques RODARI, Marc ROLLET suppléant, Didier ROUSSELLE, Geneviève VEUX suppléante.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Pierre Yves BOCHATON et Dominique GUEYTTE à André AUBERIC, Rosy FERRIGNO et Eliane BARREILLE à Marcel BAGARD, Mounir AARAB et Claude AURIAS à Christian BARTHEYE, Alain D'HEILLY à Sébastien BERNARD, Caroline YAFFEE et Béatrice ALLIROL à Michel COUBAT, Olivier CADIER et Jean-Marc AUDERGON à Guy FAURE, Didier-Claude BLANC et Ghislaine SAVIN à José FERNANDES, Jeannie DENIEAULT et Jean SCHÜLER à Evelyne GAUTHIER, Stéphane CLOSSE à Didier GIREN, Gérard TENOUX et Françoise PINET à Christian GODART, André GILLES et Marlène MOURIER à Laurent HARO, Sylvie LAMBERT et Hélène LAMBERT à Marie-Hélène LEROY, Marie-Pierre MOUTON et Corinne MOULIN à Henriette MARTINEZ, Viviane COURBET et Pierre SCHIAZZA (le Saix) à Marie-Pierre MONIER, Abel RIXTE à Jean-Jacques MONPEYSEN, Dominique MALLIE et Gérard COUPON à Jacques NIVON, Jean GARCIA et Claude THOMAS à Éric RICHARD, Catherine NESTEROVITCH et Valéry LIOTAUD à Jacques RODARI, Jean Marc ARCHAMBAULT et Pierre SCHIAZZA (CCBD) à Michel ROLLAND, Pierre COMBES à Didier ROUSSELLE.

Délégués excusés

Claude BAS, Hugues BENEYTON, Françoise CASALINO, Fabienne DARINI, Roger DIDIER, Damien DURANCEAU, Chantal EYMEOD, Bruno LAGIER, Anne LORNE, Bernard MATHIEU, Franck MUCKE, Jean-Marc PELACUER, Claude PIGAGLIO, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT.

Invités excusés

Bernard ROUDIL - Sous-préfet de Nyons

Participaient également à la réunion :

Viviane JOTTAY suppléante

Christophe BONAL (DDT 26), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme), Sébastien NINON (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes)

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance.

Objet : Siège du Parc naturel régional des Baronnies provençales à Sahune – Ajustement du plan de financement de la phase travaux, aménagement, équipement

- Vu la délibération du Comité Syndical n° 2015-06-10 en date du 10 juin 2015 ayant pour objet le lancement de la procédure du marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance pour la création du siège du Parc naturel régional des Baronnies provençales à Sahune,
- Vu la délibération du Comité Syndical n°2016-04-01 en date du 25 mai 2016 ayant pour objet la poursuite du projet de réalisation du siège du Parc et la recherche de financement,
- Vu la délibération du Bureau Syndical n°2016-06-01 en date du 15 septembre 2016 ayant pour objet la modification du plan de financement concernant la phase travaux, aménagement et équipement du bâtiment,
- Vu la délibération du Bureau Syndical n°2017-03-01 du 16 février 2017 ayant pour objet la modification du plan de financement concernant la phase travaux, aménagement et équipement du bâtiment,

La Présidente expose :

La région Auvergne-Rhône-Alpes, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département de la Drôme et le Département des Hautes-Alpes ont donné leurs accords pour l'attribution d'une subvention à hauteur du montant sollicité par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales pour la réalisation de la Maison des Baronnies provençales à Sahune.

La Présidente propose :

- De solliciter le concours de l'Union Européenne sur les fonds FEDER dans le cadre du programme d'actions de l'Espace Valléen sur un montant différents, en raison notamment des taux d'aide fixés dans le dernier appel à propositions et de déléguer au bureau syndical le vote du budget et du plan de financement présenté dans le dossier de demande de financement FEDER.
- De solliciter le concours exceptionnel de l'Etat
- D'ajuster le plan de financement prévisionnel de l'opération et de déposer les demandes de subvention consécutives selon la répartition suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de réalisation, d'aménagement et d'équipement	1 362 660 €	POIA - FEDER	150 000 €
- Mission d'assistance technique à maître d'ouvrage - Missions réglementaires : contrôleur technique, coordonnateur SPS - Etudes de sol (mission G4) - Equipements divers	87 340 €	Conseil Régional Auvergne – Rhône Alpes	450 000 €
		Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	300 000 €
		Subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur	100 000 €
		Conseil Départemental de la Drôme	100 000 €
		Conseil Départemental des Hautes Alpes	50 000 €
		Autofinancement - SMBP	300 000 €
Montant total de la phase travaux	1 450 000 €	Montant total de la phase travaux	1 450 000 €

Après en avoir délibéré, à cent cinquante voix POUR et une voix CONTRE, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Valide** le plan de financement proposé
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Henriette MARTINEZ